

**NOTE CONCEPTUELLE DU PROJET
PROMOTION DE L'IRRIGATION ET GESTION
DE L'EAU**

Groupe 3

Mai 2011

Table des matières

	Pages
1. Contexte et justification.....	3
2. Zones d'intervention potentielles et groupes cibles.....	5
3. Objectifs principaux du projet.....	5
4. Objectif global du projet.....	5
5. Objectifs spécifiques.....	5
6. Description des composantes, résultats et activités.....	5
7. Coût et financement	7
8. Stratégie de mise en œuvre du projet.....	7
9. Organisation et gestion du projet.....	7
10. Suivi et évaluation.....	8
11. Risques.....	9
12. Annexes :	13
a. Fiches de projets	
b. Matrice du projet (cadre logique)	

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Contexte

En Guinée, la riziculture est au centre de la stratégie de développement de l'agriculture.

Vu l'importance de cette spéculation dans le pays, cette stratégie est axée principalement sur l'extension des superficies irriguées afin de réduire sa forte dépendance au régime pluviométrique, et sur l'intensification de la production par une maîtrise de l'eau afin d'accroître de façon significative sa productivité.

La culture du riz contribuerait de manière substantielle à la croissance du secteur agricole et à une baisse supplémentaire de 2,9% de la pauvreté.

Les interventions en matière d'irrigation dans le pays ont porté sur l'aménagement des grandes plaines de mangroves, mais aussi et surtout sur les petites et moyennes plaines d'arrière mangroves ; les superficies aménagées tous systèmes confondus¹ atteindraient 56 250 ha aujourd'hui. Entre les deux grands systèmes on trouve les systèmes de bas-fonds aménagés selon quatre niveaux de maîtrise de l'eau² et dont la superficie totale aménagée se situerait aux environs de 12 000 ha.

Les superficies ainsi aménagées et en exploitation (avec des niveaux différenciés de maîtrise de l'eau et d'intensité culturale) atteindraient globalement 81 300 ha environ y inclus les jardins maraîchers. Cette superficie se répartie en aménagements à maîtrise totale pour 28 500 ha et à maîtrise partielle pour 52 800 ha environ.

Les superficies cultivées en riz sont passées de 723 973 ha en 2005 à 938 215 ha en 2008 tandis que pour la même période la production en riz est passée de 1 272 415 tonnes à 1.604 348 tonnes. L'augmentation de la production dépend fondamentalement de l'extension des superficies que de l'amélioration de la productivité (avec un accroissement annuel des surfaces de 4,76 % contre 0,55 % pour les rendements).

Pour réduire les importations en riz et anticiper les situations de crises alimentaires et d'éventuels troubles qui peuvent résulter des difficultés sociopolitiques et économiques, les nouvelles autorités se sont engagées à atteindre l'autosuffisance du riz dans les dix prochaines années à travers la réadaptation et modernisation des activités d'irrigation, de la gestion de l'eau à la parcelle et le Renforcement des capacités des différents acteurs.

1.2. Justification

1. En Guinée, l'abondance des ressources en eau, la diversité de son relief et de son climat, la fertilité de son sol devraient permettre de produire en quantité et en qualité une grande variété de produits agricoles pouvant satisfaire les besoins alimentaires de sa population sans cesse croissante et contribuer à l'augmentation de ses ressources en devises à partir de ses exportations.
2. Le système de culture dominant est de type traditionnel, à jachère naturelle de plus en plus réduite selon les régions. Localement, on rencontre des systèmes stabilisés : riziculture de mangrove ou plaines inondables ou bas fonds, tapades, etc. En moyenne la jachère ne peut excéder 2 à 3 fois le temps de culture, d'où la nécessité d'une intensification comme alternative à l'augmentation des superficies.
3. La superficie des terres irrigables (bas-fonds et plaines) est estimée à 364 000 hectares (selon le doc. de la **stratégie nationale et plan d'action pour le développement de la petite irrigation**) sur les 6,2 millions d'hectares de terres cultivables (environ 25% du territoire national).
4. Actuellement la superficie aménagée est d'environ 81 300 ha soit 23% du potentiel aménageable dont seulement 14 500 ha (soit 4%) en maîtrise totale de l'eau.
5. Pour permettre une meilleure valorisation de son potentiel et d'améliorer les bases de sa planification, le Gouvernement guinéen depuis plusieurs années a entamé l'exploitation des plaines côtières et fluviales sans la maîtrise totale de l'eau qui devrait assurer leur mise en valeur rationnelle et durable.
6. Mais le sous-équipement des exploitations agricoles, la non application de la stratégie nationale et plan d'action, pour le développement de la petite irrigation, le manque de **schéma directeur des aménagements hydro-agricole** de même que les contraintes entravant le développement de l'irrigation (faible capacité des acteurs dans le secteur de l'irrigation) sont entre autres les causes de cette situation de non maîtrise de l'eau.

Cependant des **leçons et expériences tirées des projets et programmes dans les zones du projet** sont:

- le programme d'aménagement des plaines rizicoles en Basse Guinée (SOFRECO/AFD) ;
- l'inventaire des bas fonds en guinée forestière : identification et cartographie des bas-fonds et plaines en utilisant par le modèle numérique de terrain et l'imagerie satellitaire par la FAO ;

- l'inventaire des plaines le long du fleuve Niger par aérophoto/CANADA (PADER HG/BAD) ;
- le premier Programme National d'infrastructures rurales (PNIR 1): exécuté par la DNGR entre 1991 et 1995 avec le soutien financier de la Banque mondiale, ce programme a permis d'aménager 2 144 ha de bas-fonds, soit un rythme moyen de 500 ha/an. Il a eu comme résultats essentiels le désengagement de la DNGR des activités d'aménagements au profit des opérateurs aménagistes privés qui ont été formés et suivis à cet effet ;
- le Programme de réhabilitation des plaines de mangroves de Monchon avec le concours de la coopération Russe : 2 400 ha aménagés entre 1969 et 1972 ont été réhabilités avec une faible participation des populations (les travaux de recalibrage des canaux et des endiguements étant mis en œuvre par des entreprises essentiellement) et une gestion individuelle de la parcelle irriguée ;
- la troisième phase du programme de la Société guinéenne pour le développement du palmier à l'huile et de l'hévéa (SOGUIPAH) en zone forestière : quelque 1 100 ha de rizières ont été aménagés pour l'irrigation parallèlement au développement des plantations de palmier à huile (1 000 ha) et d'hévéa (1 000 ha) ; cette phase qui poursuit l'objectif de rapprochement des objectifs agro-industriels et ceux de la sécurité alimentaire des populations, a mis l'accent sur la prise en compte de la notion de « complexe bas-fonds » qui permet d'intégrer l'aménagement du bas-fonds et celui du versant immédiat ;
- le Projet de développement de la riziculture irriguée en Guinée Maritime (PDRI-GM) : avec l'appui de la coopération française, concerne la mise en valeur des terres de mangroves et d'arrière mangroves par l'amélioration de la protection des terres et la maîtrise de l'eau à travers l'introduction de nouvelles techniques d'endiguement et de gestion de l'eau. Au cours de l'exécution de la première phase, une étude du plan d'aménagement des plaines rizicoles de la Guinée Maritime a été réalisée par la SOFRECO (2001) qui a donné les résultats ci-après : sur un potentiel identifié de 160 000 ha au niveau de 24 plaines, environ 70 000 ha ont été retenus desquels, 47 périmètres dans 12 plaines couvrant une superficie de 19 000 ha (soit 27% de la superficie retenue) ont fait l'objet de proposition d'aménagement avec une priorité d'intervention pour chaque périmètre.
- les aménagements des plaines de Haute Guinée par l'Office de développement rural intégré de Kouroussa (ODRIK) et de Sigiri 2 (PDRSII) : pour diverses raisons (approche, échelle, compétence technique et en gestion, tutelle, etc.), ces opérations sont considérées comme des échecs sur la base des faibles résultats enregistrés (taux de mise en valeur et rendements agronomiques notamment). Le Projet d'Appui au Développement Rural de Haute Guinée (PADER-HG) financée par la Banque africaine de développement a été mis en place pour les succéder. Une superficie de 2 617 ha dont 2 370 de plaines ont été étudiés par le groupement EXPERCO/GMP en 2005.
- le Projet de développement des petites exploitations en Guinée forestière (PDPEF) : financé par le FIDA, le projet intervient par filière agricole en appuyant la structuration des groupements paysans formellement constitués et agréés par le Ministère chargé de la décentralisation (768 au

total dont 526 en riziculture, 122 en maraîchage et 120 en culture de café) ; depuis 1999 les études sont réalisées par des PME locales dont l'émergence est soutenue par le BTGR de N'Zérékoré, et les travaux sont réalisés par des tâcherons aménagistes surveillés et contrôlés par le BTGR ; à la fin du projet, l'activité se poursuit avec une approche gestion du terroir.

- le Projet de développement Riz irrigué en Guinée forestière (PDRi/GF) : financé par l'Agence française de développement, a mis en valeur 1 600 ha de bas-fonds ; il est intervenu à la demande en mobilisant les services publics et privés. Les travaux ont été exécutés sous le contrôle technique du Génie rural par des PME aménagistes sélectionnés après appel d'offres. L'appui aux organisations paysannes se fait par le recours à des ONG compétentes.
- Le Projet National de retenues collinaires est en phase d'étude : i) sur financement de la Banque Islamique de Développement (BID) et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), une étude portant sur la faisabilité d'un programme de petits barrages a été réalisée entre 1996 à 1997 par l'OADA sous la tutelle de la DNGR dont le but est d'assurer une maîtrise de l'eau par les ouvrages à buts multiples. L'étude a couvert 8 préfectures de trois régions naturelles du pays (Guinée Maritime, Moyenne et Haute Guinée) et a permis de retenir et programmer 32 sites des 50 identifiés avec une superficie de terres aménageables de 2 000 ha ; ii) avec l'appui financier de l'Union Européenne, la Direction Nationale de l'Elevage (DNE) a confié à la DNGR l'étude pour la construction des ouvrages de retenues à usage pastorale. 3 des 15 ouvrages étudiés ont été réalisés en partenariat avec Vétérinaires Sans Frontière (VSF) à titre pilote dans la préfecture de Koundara.
- La politique et stratégie nationale de la petite irrigation : Cette étude financée par le PNUD et conduite en 2001 par la FAO (TCP/GUI/8924 A) a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Sécurité Alimentaire. L'étude a permis la mise en place d'une stratégie nationale et un plan d'action pour la petite irrigation.
- La valorisation des eaux de surface en phase : Avec le financement de la BAD, SNC LAVALIN a réalisé entre 2000 et 2002, l'étude de valorisation des eaux de surfaces dans 13 préfectures disséminées dans l'ensemble du pays. 4 avant projet sommaire (APS) et un avant projet détaillé (APD) ont été réalisés ; la superficie totale aménageable selon la disponibilité de l'eau est de 5 150 ha dans 4 préfectures (Pita, Gaoual, Dabola et Kouroussa).

7. Des expériences réussies :

- Plaines rizicoles de mangrove par le Projet RI Z-BG /AFD ; Aménagement
- Aménagement PADER HG/BAD ;
- Projet de Réalisation et de Mise en valeur d'Aménagement hydro-agricole dans les préfectures de Dabola et de Tougué (GCP/GUI/018/SPA).

8. Une priorité doit être donc accordée à la maîtrise et à la gestion de l'eau pour l'irrigation, facteur fondamental permettant d'intensifier l'agriculture en vue d'améliorer la productivité et d'accroître le revenu des producteurs.
9. Option: maîtrise totale de l'eau avec perspective de diversification (rizipisciculture, maraîchage), filières animales, halieutiques, micro électricité.

2. Zones d'intervention potentielles et groupes cibles

Le projet couvrira les grands pôles de production du riz situés en Basse Guinée dans les plaines de mangroves et en Haute Guinée dans les plaines alluviales le long du fleuve Niger et de ses affluents, en Moyenne Guinée Nord dans les plaines de Gaoual/Koundara et de Tougué. Il poursuivra ses intervention dans le développement de la riziculture de bas-fonds en Guinée Forestière dans une perspective de diversification y compris le riz pisciculture et les cultures de contre saison de maraîchage. Dans le cadre de ce projet, les groupes cibles sont :

- Organisations des paysans producteurs de riz ;
- Petites exploitations familiales ;
- Opérateurs économiques du secteur privé agricole.

3 Objectifs principaux du projet

L'objectif global sur 5 ans, est d'augmenter et sécuriser la production rizicole par la maîtrise de l'eau et sa gestion à la parcelle à même de garantir les investissements nécessaires à l'intensification.

Les objectifs spécifiques sont :

- i) doubler la productivité en faisant passer les rendements de 1,2 à 2,45 t/ha,
- ii) assurer une exportation du surplus sur les marchés régional et international.

4 Description des composantes, résultats et activités

Pour son intervention, les composantes sont les suivantes :

- **Composante 1** : *Nouveaux Aménagements*

La gestion de l'eau sera fondée sur la mise en valeur des eaux de surface pour les besoins de l'agriculture et de l'élevage à travers la construction d'ouvrages de stockage et distribution de la ressource en eau.

- **Résultats** : réalisation de nouveaux aménagements avec maîtrise totale de l'eau sur 30 000 ha
- **Activités** :
 - A1. Réaliser le schéma directeur d'aménagement
 - A2 Aménager des périmètres avec maîtrise totale de l'eau

- *A3 Améliorer l'accès à la terre pour favoriser les aménagements*
- *A4. Inventorier et diffuser des technologies disponibles adoptées aux types de riziculture.*
- **Composante 2 : Réadaptation et modernisation des activités d'irrigation:**
- Cette composante va concerner la remise à niveau des anciens périmètres aménagés en procédant à la (i) réfection des digues de ceinture, (ii) réfection des ouvrages hydrauliques et leurs accessoires (vannes, etc.), curage des canaux et drains principaux et secondaires
- **Résultats :** Réhabilitation de 15 000 ha en riziculture avec maîtrise totale d'eau.
- **Activités :**
 - *A1: Réhabiliter des anciens périmètres de plaines et de bas-fonds de stratégies correspondantes.*
 - *A2 Mettre en place des structures de suivi et de contrôle des travaux d'aménagement et d'entretien.*
 - *A3: Promouvoir l'entreprenariat agricole et structurer des comités d'entretien et de gestion des périmètres;*
- **Composante 3 : Renforcement des Compétences des structures publiques, privées, bénéficiaires, chercheurs, vulgarisation et producteurs en technique de gestion de l'eau.**

Résultat :

La formation des bénéficiaires, chercheurs, vulgarisateurs et producteurs en techniques de gestion de l'eau sur toute la durée du Projet.

Activités :

- A 1 : Définir le rôle des ouvrages hydrauliques ;
- A 2 : Pratiquer la Gestion de l'eau dans les périmètres rizicoles aménagés ;
- A3 : Définir les stratégies d'entretien et de maintenance des périmètres.

7. Coûts et financement

Le coût total est estimé à 360 millions USD.

8. Stratégie de mise en œuvre du projet

La stratégie porte sur les points suivants :

- **protection et durabilité des aménagements :** La protection et la durabilité des aménagements porteront sur la gestion proprement dite de l'eau et l'entretien des infrastructures et, la protection de l'environnement. La durabilité du programme proviendra de la responsabilisation pleine et entière des acteurs bénéficiaires dans le processus de planification et d'appropriation des périmètres aménagés

- **Foncier** : La stratégie prévoit au titre de l'amélioration de la sécurisation foncière des périmètres aménagés, l'élaboration de schémas et plans d'aménagement sur les terroirs concernés et l'établissement des cadastres. Les conclusions de l'étude en cours avec l'appui de la FAO sur la loi d'orientation agricole seront mises en œuvre. Des commissions foncières seront mises en place conformément aux orientations de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DMFMR).

9. Organisation et gestion

L'organisation et la gestion de la mise en œuvre du projet seront assurées par une coordination du projet. Le rôle du dispositif de coordination est d'impliquer un grand nombre d'acteurs, car sa mise en œuvre doit obéir au principe de participation et de concertation à tous les niveaux.

Ce dispositif de coordination sera constitué comme suit:

1. Au niveau national :

i) d'un **comité d'orientation dénommé "Comité de Pilotage"** qui sera composé des représentants de l'administration publique, du secteur privé et des bénéficiaires qui aura en charge la validation des plans d'actions pluriannuel et annuel de mise en œuvre du projet, d'approuver les budgets et rechercher les ressources nécessaires. Le comité de pilotage se réunira deux (2) fois par an pour statuer sur le programme d'activités et son niveau de réalisation.

ii) La coordination du projet sera assurée par une unité de gestion du projet en étroite collaboration avec les structures techniques des Ministères concernés qui constitueront des unités fonctionnelles pour la mise en œuvre des activités ainsi que l'ensemble des autres acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. L'unité de gestion du projet sera composée comme suit :

- Un (1) coordinateur ;
- Un (1) DAF
- Un (1) responsable suivi-évaluation
- Un (1) responsable par composante
- Un (1) comptable
- Des chefs de zone

2. **Au niveau régional, d'un Comité Régional de Concertation.** Ce comité présidé par le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, aura comme rapporteur le représentant régional des OP. Il sera composé des représentants des projets et sous-projet régionaux élargi aux représentants des structures régionales des secteurs publics et privé. La coordination technique sera assurée par les Directeurs Régionaux de l'Agriculture. Le rôle de ce comité sera de réaliser le suivi et l'évaluation de l'exécution des différentes activités du projet, d'en dresser le bilan et le communiquer au comité exécutif. Ce comité se réunit trimestriellement.

3. **Au niveau préfectoral**, d'un **Comité Préfectoral de Concertation**. Ce comité a pour rôle d'identifier, d'examiner et de porter les problèmes à la connaissance de l'instance régionale. Il sera présidé par le responsable préfectoral de la Chambre d'Agriculture et aura comme rapporteur le représentant préfectoral des OP. Au niveau préfectoral, le même type de représentation. La coordination technique sera assurée par les Directeurs Préfectoraux de l'Agriculture. Le comité se réunit quatre (4) fois par an et ce, au moins quinze (15) jours avant la réunion du comité régional.

10. Suivi –Evaluation

Un système de suivi-évaluation du projet sera mis en place et comprendra :

Le suivi interne de la mise en œuvre des activités exécuté par le chargé du suivi évaluation du projet ;

Le suivi externe du projet de la mise en œuvre des activités exécuté par des bureaux d'étude qui dispose d'un outil et des approches dans le suivi évaluation des projets agricoles ;

Les audits: Les fonds qui seront utilisés dans le cadre de l'exécution du projet feront l'objet d'audit annuel par des auditeurs privés qui seront recrutés à cet effet.

Le suivi environnemental du projet Le suivi régulier de la réalisation des activités du projet par les services chargés de l'environnement pour vérifier le respect des normes environnementales qui doivent être respectées pendant la réalisation des activités d'une part et d'autres part, le suivi et l'évaluation des impacts après la réalisation des activités.

Les rapports : Différents types de rapports seront produits pendant toute la durée d'exécution du projet à savoir : les rapports semestriels et annuels sur l'état d'avancement des activités du projet. Les rapports d'audit et d'études diverses nécessaires dans le cadre de l'exécution des programmes, les rapports d'évaluation à mi – parcours et le rapport d'achèvement.

11. RISQUES

Durant la période de mise en œuvre du projet, il pourrait affronter des risques systémiques liés au contexte sociopolitique et économique du pays ainsi que des risques liés aux activités programmées. Afin d'atténuer le risque lié à la stabilité politique et économique du pays, le Gouvernement accordera une priorité dans le rétablissement des équilibres macroéconomiques en vue de l'amélioration de la gouvernance économique et financière.

Les études socio-économiques de base communes à toute la zone d'intervention du Projet et celles techniques approfondies (APS, APD et environnementales) doivent être préalablement réalisées pour définir les modalités d'aménagement et de

réhabilitation des nouveaux périmètres en tenant compte de la durée de la saison des pluies.

Les risques majeurs susceptibles de menacer la réussite du projet peuvent se résumer ainsi que suit :

- l'instabilité politique et économique ;
- l'accentuation du phénomène de changement climatique qui se manifeste par des perturbations au niveau de la répartition et de la fréquence des pluies ainsi que des baisses de température provoquant des gels notamment en Moyenne Guinée et des inondations en Haute Guinée ;
- le faible niveau d'appropriation des infrastructures de production (aménagements hydro-agricoles) et de commercialisation/transformation réalisées en faveur des acteurs en amont et aval des filières agricoles ;
- la lenteur et lourdeur des procédures administratives de mise en œuvre notamment dans la passation de marchés et leur exécution souvent affectée par les contreperformances des PME ;
- la persistance du sous-équipement du pays (approvisionnement normal en électricité, eau, NTIC, voies de communication terrestre, aérienne et ferroviaire, etc.) ;
- le non respect des engagements pris par les signataires du pacte de mise en œuvre du projet Guinée (Etat, PTF, société civile, secteur privé).

12 ANNEXES

A 1 : Fiche de projet : Promotion de l'irrigation et gestion de l'eau

1. Pays	Guinée
2. Titre (nom du projet)	Promotion de l'irrigation et gestion de l'eau
3. Localisation du projet	Basse et Haute Guinée et Guinée Forestière
4. Type de projet	Coopération technique et financière
5. Domaine d'intervention	Irrigation et Renforcement de capacité
Sources de financement	Coopération japonaise, BAD, BID, BADEA (déjà identifiés)
Coût du projet	360 millions USD
Durée du projet	5 ans
But et Objectifs	<p>Objectif global augmenter et sécuriser la production rizicole par la maîtrise et la gestion de l'eau à la parcelle</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doubler la productivité en faisant passer les rendements de 1,2 à 2,45 t /ha ; • Assurer une exportation des surplus sur le marché régional et international
Bénéficiaires ciblés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation des paysans producteurs de riz ; 2. Petites exploitations familiales 3. Opérateurs économiques du secteur privé agricole
Composantes du projet (activités)	<p>Composante 1 : Réadaptation et modernisation des activités d'irrigation</p> <p>Composante 2 : Développement des volets des activités existantes d'irrigation</p> <p>Composante 3 : Renforcement des Compétences des structures publiques, privées, bénéficiaires, chercheurs, vulgarisation et producteurs en technique de gestion de l'eau.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur d'aménagement réalisé 30 000 ha de nouveaux aménagements réalisés avec maîtrise totale de l'eau • 15 000 ha d'anciens aménagements réhabilités
Besoins (imputs) process	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le financement du projet pour son démarrage effectif

A 2 : CADRE LOGIQUE DE LA PROMOTION DE L'IRRIGATION ET GESTION DE L'EAU

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques
Objectifs global : augmenter et sécuriser la production rizicole par la maîtrise et la gestion de l'eau à la parcelle	<ul style="list-style-type: none"> • La production rizicole est augmentée et sécurisée 	Rapport d'achèvement	Instabilité politique et économique
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Doubler la productivité en faisant passer les rendements de 1,2 à 2,45 t /ha ; • Assurer une exportation • des surplus sur le marché régional et international 	<ul style="list-style-type: none"> • La production est doublée • Une exportation des surplus sur le marché régional et international est assurée 	Rapports d'activité	Changement climatique Catastrophe naturelle
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> • 30 000 ha de nouveaux aménagements réalisés avec maîtrise totale de l'eau • 15 000 ha d'anciens aménagements réhabilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements nouveaux avec maîtrise totale de l'eau réalisés • Anciens aménagements réhabilités 	PV de réception PV de réception	Rupture de financement
Activités			
<i>Activité 1 : Réaliser le schéma directeur d'aménagement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>schéma directeur d'aménagement réalisé</i> 	Rapport de validation	Rupture de financement
<i>Activité 2 : Réhabiliter des anciens périmètres de plaines et de bas-fonds</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Anciens périmètres de plaines et de bas-fonds réhabilités</i> 	Rapports d'activité PV de réception	Faible niveau d'appropriation des infrastructures d'aménagement

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Activité 3 : Aménager des périmètres avec maîtrise totale de l'eau</i> 	<i>Périmètres aménagés avec maîtrise totale de l'eau</i>	Rapports d'activité PV de réception	Faible niveau d'appropriation des infrastructures d'aménagement
<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Activité 4 : Améliorer l'accès à la terre pour favoriser les aménagements</i> 	<i>l'accès à la terre est amélioré pour favoriser les aménagements</i>	Rapports d'activité	Non sécurisation foncière
<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Activité 5 : Inventorier et diffuser des technologies disponibles adoptées aux types de riziculture.</i> 	<i>des technologies disponibles en matière d'irrigation sont diffusées et inventoriées.</i>	Rapports d'activité	Faible appropriation des technologies en matière d'irrigation et de gestion de l'eau
<i>Activité 6 : Mettre en place des structures de suivi et de contrôle des travaux d'aménagement et d'entretien. A2</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>A3 :</i> 	<i>des structures de suivi et de contrôle des travaux d'aménagement et d'entretien sont mises en place .</i>	Rapports d'activité	Lourdeurs des procédures administratives
<i>Activités 7: Promouvoir l'entrepreneariat agricole et structurer des comités d'entretien et de gestion des périmètres;</i>	<i>La Promotion de l'entrepreneariat agricole et structuration des comités d'entretien et de gestion des périmètres est assurée</i>	Rapports d'activité	Faible capacité des PME
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Activités 9: Définir le rôle des ouvrages hydrauliques</i> 	Le rôle des ouvrages hydrauliques est défini	Rapports de formation (nombre d'agents formés)	Rupture de financement

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Activités 10 : Pratiquer la Gestion de l'eau dans les périmètres rizicoles aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> • La Gestion de l'eau dans les périmètres rizicoles aménagés est pratiquée 	Rapports de formation (nombre d'agents formés)	Rupture de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Activités 11 : Définir les stratégies d'entretien et de maintenance des périmètres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies d'entretien et de maintenance des périmètres sont définies 	Rapports de formation (nombre d'agents formés)	Rupture de financement
Coût estimatif	360 millions USD		